DEPARTEMENT DU NORD

Ville de MONTIGNY-EN-OSTREVENT

Marché de Fourniture M59182_2026_001

Marché pour la fourniture d'électricité et services associés - sites de la Ville de MONTIGNY EN OSTREVENT

RC valant MARCHE

Procédure adaptée

MAITRE D'OUVRAGE :

Ville de MONTIGNY EN OSTREVENT
Hôtel de ville
Place Kennedy
59182 Montigny-en-Ostrevent
Tél : 03 27 95 94 94

MAITRE D'OEUVRE. :

OPERATION CLE EN MAINS
14, Parc Notre Dame
59120 LOOS
Tél. : 06 61 82 14 33
E-mail : contact@didierfacq-bureau-etude.com

Date limite de réception des offres :

02 décembre 2026 avant 12h 00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION 3

1.1 - OBJET DU MARCHE 3
1.2 - ALLOTISSEMENT 3
1.3 - DUREE DU MARCHE 3
1.4 – VARIANTES 3
1.5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 3

ARTICLE 2 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 3

ARTICLE 3 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 3

ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES 4

ARTICLE 5 : CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE 4

ARTICLE 6 : REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4

ARTICLE 8 : DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS 4

ARTICLE 9 : LANGUE 4

ARTICLE 10 : PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE 4

ARTICLE 11 : PRIX ET EVOLUTION DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITE 5

11.1 – PRIX DE LA FOURNITURE 5
11.2 – STRUCTURE DE LA FOURNITURE D'ENERGIE 5
11.3 – STRUCTURE DU PRIX D'ENERGIE 5
11.4 – PRIX DE L'ENERGIE ELECTRIQUE 5
11.5 – PRIX DE L'ACHEMINEMENT 6
11.6 – CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) 6
11.7 – MECANISME DE CAPACITE 6
11.8 – PRIX DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE GRD 6
11.9 – TAXES ET CONTRIBUTIONS 6
11.10 – ENERGIE VERTE 6

ARTICLE 12 : LITIGES 6

Article 1 : Objet de la consultation

1.1 - Objet du marché

Le marché porte sur les prestations suivantes :

- La fourniture d'électricité pour les points de livraison (PDL) listés en annexe 1
- L'accès et l'utilisation, pour ces points de livraison, dans le cadre d'un contrat unique, au réseau public de distribution
- La mission de responsable d'équilibre conformément à l'article L. 321-15 du code de l'énergie
- Les services associés à la fourniture d'électricité pour ces mêmes points de livraison (plateforme Web, Flux de facturation, traitement des demandes au gestionnaire de réseau de distribution (GRD), notamment)

La personne publique autorise le candidat à demander et recevoir les données contractuelles, techniques et historiques de consommation de ses sites raccordés au réseau public de distribution de gaz naturel, dans le cadre de la présente procédure (PRM, courbes de charges, puissances souscrites, options tarifaires d'acheminement, profils).
Cette présente autorisation est consentie pour toute la durée de la procédure et jusqu'à la fin d'exécution du marché.

1.2 - Allotissement

L'objet du marché ne permettant pas d'identifier de prestation distincte, il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.3 - Durée du marché

Le marché est conclu avec le titulaire pour une durée de 12 mois à compter du début de fourniture, soit du 01/01/2027 jusqu'au 31/12/2027

1.4 – Variantes

Les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

1.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 2 jours à compter de la date limite de réception des offres. Le candidat retenu sera informé de la décision d'attribution dans le délai de validité des offres.

Article 2 : Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la ville de Montigny en Ostrevent: https://marchespublics596280.fr/

Le marché est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Annexes au règlement de consultation

Article 3 : Contenu des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire, les pièces ci-dessous définies :

- Documents visés en annexe 2
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code

de la commande publique et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.
- Les conditions générales et particulières de vente du candidat
- L'accompagnement proposé par le candidat en matière d'économie d'énergie (critère RSE)

Article 4 : Sélection des candidatures

Sans objet

Article 5 : Critères d'attribution de l'offre

Le critère de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse est le suivant :

CRITERE	PONDERATION
Prix	95%
Note technique RSE	5%

Article 6 : Remise des candidatures et des offres

Les documents visés à l'article 3 devront être obligatoirement déposés par voie électronique sur le profil acheteur de la ville de Montigny en Ostrevent : https://marchespublics596280.fr/ avant le 02 décembre 2026 à 12h00, délai de rigueur.

En cas d'envoi par mail, l'acheteur accusera réception par retour de mail indiquant la date et heure de réception des documents ainsi que la liste des documents transmis, conformément à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique.

Article 7 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur envisage une phase de négociation. Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.

Article 8 : Demandes de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande sur le profil d'acheteur dgs@mairie-montigny59182.fr, au plus tard le 17 novembre à 12h00. Les réponses seront transmises par le même biais.

Article 9 : Langue

L'ensemble des documents fournis par le candidat en réponse à la présente est rédigé en langue française.

Dans l'hypothèse où le candidat étranger produit un document émanant d'une administration de son pays d'origine, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française dont le candidat atteste l'exactitude.

Article 10 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :
- Les conditions générales et particulières de vente du fournisseur

Article 11 : Prix et évolution de la fourniture d'électricité

11.1 – Prix de la fourniture

Le prix de la fourniture comprend les différentes composantes suivantes :

La fourniture d'électricité
- Les tarifs d'utilisation des réseaux issue de l'application du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)
- Les coûts de gestion et de couverture des risques associés, la mission de responsable d'équilibre
- Le prix associé aux obligations d'économies d'énergie visées aux articles L.221-1 et suivants du code de l'énergie
- Le coût du mécanisme de capacité
- L'ensemble des taxes et contributions liées à la fourniture d'énergie électrique (CTA, TVA, Accise sur l'électricité,...)
- Le coût proportionnel au soutirage physique lié au gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE, s'appliquant uniformément sur tous les postes horosaisonniers

Les différentes composantes du prix mentionnées ci-dessus sont renseignées séparément dans l'offre du candidat.

11.2 – Structure de la fourniture d'énergie

La fourniture de l'énergie électrique sera rémunérée selon un tarif binôme qui se décompose pour chaque point de livraison de la manière suivante :
- D'un Terme Fixe (abonnement) forfaitaire (€HTT/an), indépendant des quantités exécutées
- D'un Terme de Quantité unitaire horosaisonnier (€HTT/kWh) appliqué aux quantités consommées ou estimées. Le découpage horosaisonnier est donné au BPU

L'abonnement est un prix ferme et non révisable sur la durée totale du marché.

11.3 – Structure du prix d'énergie

Le prix énergie s'applique aux quantités consommées d'un PDL et par poste horosaisonnier. Les tranches tarifaires sont fonction des catégories C2 à C5 et des postes horosaisonniers du TURPE :

- HP : heures pleines
- HC : heures creuses
- PTE : heures de pointe
- HPH : heures pleines saison haute
- HCH : heures creuses saison haute
- HPB : heures pleines saison basse
- HCB : heures creuses saison basse

11.4 – Prix de l'énergie électrique

Le prix de l'énergie électrique est un prix ferme et non révisable basé sur un approvisionnement « 100% marché ».

Le prix de l'énergie électrique n'inclut pas les coûts liés à l'utilisation des réseaux publics d'acheminement (TURPE), ni les prestations supplémentaires du Catalogue des prestations du GRD.

11.5 – Prix de l'acheminement

Le prix de l'acheminement est facturé sur la base du TURPE en vigueur. Ce prix évoluera en fonction des évolutions du TURPE avec une refacturation à l'euro près sans surcoût additionnel.

11.6 – Certificat d'économie d'énergie (CEE)

Si le point de livraison est soumis à une obligation de collecte des certificats d'économie d'énergie (CEE), une contribution CEE sera facturée en sus du prix de l'électricité selon les conditions présentées dans l'offre du candidat.

11.7 – Mécanisme de capacité

Les prix de fourniture d'électricité TQ de chaque site seront majorés du prix lié à la capacité en €/kWh. Ce prix est établi selon les conditions présentées dans l'offre du candidat.

11.8 – Prix des prestations réalisées par le GRD

Le contrat GRD-Fournisseur et le Catalogue des Prestations du GRD s'appliquent au présent marché et comprennent :

- Les prestations de base couvertes par le tarif d'accès des tiers aux réseaux de transport et de distribution et donc non facturées
- Les prestations supplémentaires :
 - à l'acte, payantes et facturées à l'occasion de la réalisation de ces prestations
 - ou récurrentes lorsqu'il s'agit de prestations dont l'exécution s'échelonne dans le temps

11.9 – Taxes et contributions

Les taxes et contributions obligatoires de toutes natures liés à la fourniture et à l'acheminement d'électricité seront appliquées et facturées par le titulaire au taux en vigueur à la date de facturation. Ces taxes sont les suivantes :

- La contribution tarifaire à l'acheminement (CTA),
- L'accise sur l'électricité (CSPE),
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

En cas d'évolution de la réglementation concernant ces taxes et contributions (évolutions éventuelles du taux ou de l'assiette des taxes applicables en fonction de la législation), les modifications induites sont appliquées prorata temporis.

11.10 – Energie Verte

Dans le cadre de la prise en compte des objectifs de développement durable et de la transition énergétique le candidat peut proposer de l'énergie verte produite à partir d'énergies renouvelables.
Dans ce cas le candidat précisera sur le bordereau de prix, le surcoût éventuel au MWh et les modalités de délivrance et d'utilisation des certificats.

Article 12 : Litiges

En cas de litige, le Tribunal Administratif de LILLE est compétent en la matière.

ANNEXE 1 : LISTE DES POINTS DE LIVRAISON

PRM (Référence acheminement)	Nom de site	Segment	Date d'effet du contrat
01305788649931	LOCAL BIZET	C5 4 INDEX CU	01/04/2025
01317510816649	SALLES D OEUVRES	C5 4 INDEX CU	01/04/2025
01331258959225	BATIMENT COMMUNAL	C5 4 INDEX CU	01/04/2025
01339363195080	MAIRIE	C5 4 INDEX CU	01/04/2025
01339507912822	EGLISE ST NICOLAS	C5 4 INDEX CU	01/04/2025
01340231501848	ECOLE VICTOR HUGO	C5 4 INDEX CU	01/04/2025
01340955090890	LOCAL JACINTHES	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01341533962027	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01341968115483	ATELIERS MUNICIPAUX	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01346020156151	ARMOIRE DE COMMANDE DE FEUX	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01366425431332	LOCAL AVENIR	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01383502124161	SALLE DES FETES VILLAGE	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01395947862415	SALLE WATTEAU	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01397105604899	ECOLE PASTEUR	C5 4 INDEX CU	01/01/2027
01342691704461	ECOLE DE MUSIQUE	C5 4 INDEX MU	01/01/2027
01365846560198	LOCAL ETANG DE PECHE	C5 4 INDEX MU	01/01/2027
01391461586644	SALLE LAMBRECHT	C5 4 INDEX MU	01/01/2027
01326049184588	EP RUE MODESTE BUISSET	C5 EP LU	01/01/2027
01338205387272	EP GARE	C5 EP LU	01/01/2027
01339797348417	EP PROCESSION	C5 EP LU	01/01/2027
01339942066207	POSTE	C5 EP LU	01/01/2027
01340086784064	EP DOVILLERS	C5 EP LU	01/01/2027
01340376219676	ECLAIRAGE PUBLIC	C5 EP LU	01/01/2027
01340520937436	EP POSTE VIOLETTES	C5 EP LU	01/01/2027
01340665655280	EP CONSTANTIN	C5 EP LU	01/01/2027
01340810373060	EP JONQUILLES	C5 EP LU	01/01/2027
01341099808632	EP CAPUCI	C5 EP LU	01/01/2027
01341244526412	EP CHATEAU	C5 EP LU	01/01/2027
01341678679830	EP FIRMIN A COTE DU N 84	C5 EP LU	01/01/2027
01341823397610	EP ALSKANOR	C5 EP LU	01/01/2027
01342112833269	EP BERNADIN	C5 EP LU	01/01/2027
01342257551003	EP BASCHAMPS	C5 EP LU	01/01/2027
01342402252455	EP FERME	C5 EP LU	01/01/2027
01342402268852	EP LECLERC	C5 EP LU	01/01/2027
01342546986687	ECLAIRAGE PUBLIC	C5 EP LU	01/01/2027
01342836422220	PASSAGE SOUTERRAIN	C5 EP LU	01/01/2027
01342981140096	EP POSTE GARE	C5 EP LU	01/01/2027
01343125857819	EP FOURCHES	C5 EP LU	01/01/2027
01384225713128	MAIRIE EP MOUCHERON	C5 EP LU	01/01/2027
01385817565913	EP ECHANGEUR DES RD8 ET RD 25	C5 EP LU	01/01/2027
01391316868888	EP POSTE CORBEAU	C5 EP LU	01/01/2027
01391461539309	EP GAILLAC	C5 EP LU	01/01/2027
01396237298049	EP POSTE PULIE	C5 EP LU	01/01/2027
01396382015809	EP POSTE FRESNOY	C5 EP LU	01/01/2027

01396526733657	EP POSTE SANA	C5 EP LU	01/01/2027
01396671451413	EP MONT DE DOUAI	C5 EP LU	01/01/2027
01396816169265	EP POSTE DEBUSSY	C5 EP LU	01/01/2027
01396960887001	EP GRUAN	C5 EP LU	01/01/2027
30000130207923	COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVEN	C4 CU	01/01/2027
30000130411999	COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVEN	C4 CU	01/01/2027
30000130739361	COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVEN	C4 CU	01/01/2027
30000130928915	COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVEN	C4 CU	01/01/2027
30000130122992	COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVEN	C2 CU	01/01/2027
30000130385991	COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVEN	C2 CU	01/01/2027

ANNEXE 2 : OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES

Le candidat devra joindre :

- **Obligations fiscales** : certificat attestant la souscription des déclarations et paiements de l'impôt sur les sociétés + TVA
- **Obligations sociales** : attestation URSSAF : « attestation de versement de cotisations et de fournitures de déclarations des candidats attributaires d'un marché public»
- **Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (Kbis)** datant de moins de 3 mois
- **Attestation d'assurance de responsabilité civile** en cours de validité
- **Le jugement de redressement judiciaire**, le cas échéant
- **Le cas échéant, si vous employez des travailleurs étrangers : la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail**, précisant, pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro du titre valant autorisation de travail, conformément aux dispositions des articles L8251-1, L8254-2, D8254-2 et D8254-4 du code du travail
- **Le cas échéant, si vous employez des travailleurs détachés** :
 - Une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité départementale de la DIRECCTE (art R.1263-12 code Trav.)
 - Une copie du document désignant le représentant sur le territoire français de l'employeur détachant ses salariés